

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : REGISSEUR  
GENERAL DE SPECTACLES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

**CODE : 65 04 00 S 38 D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : REGISSEUR GENERAL DE SPECTACLES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE LA SECTION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale le 28 avril 2011, cette section vise à permettre à l'étudiant de développer, en relation avec des références culturelles, des compétences professionnelles:

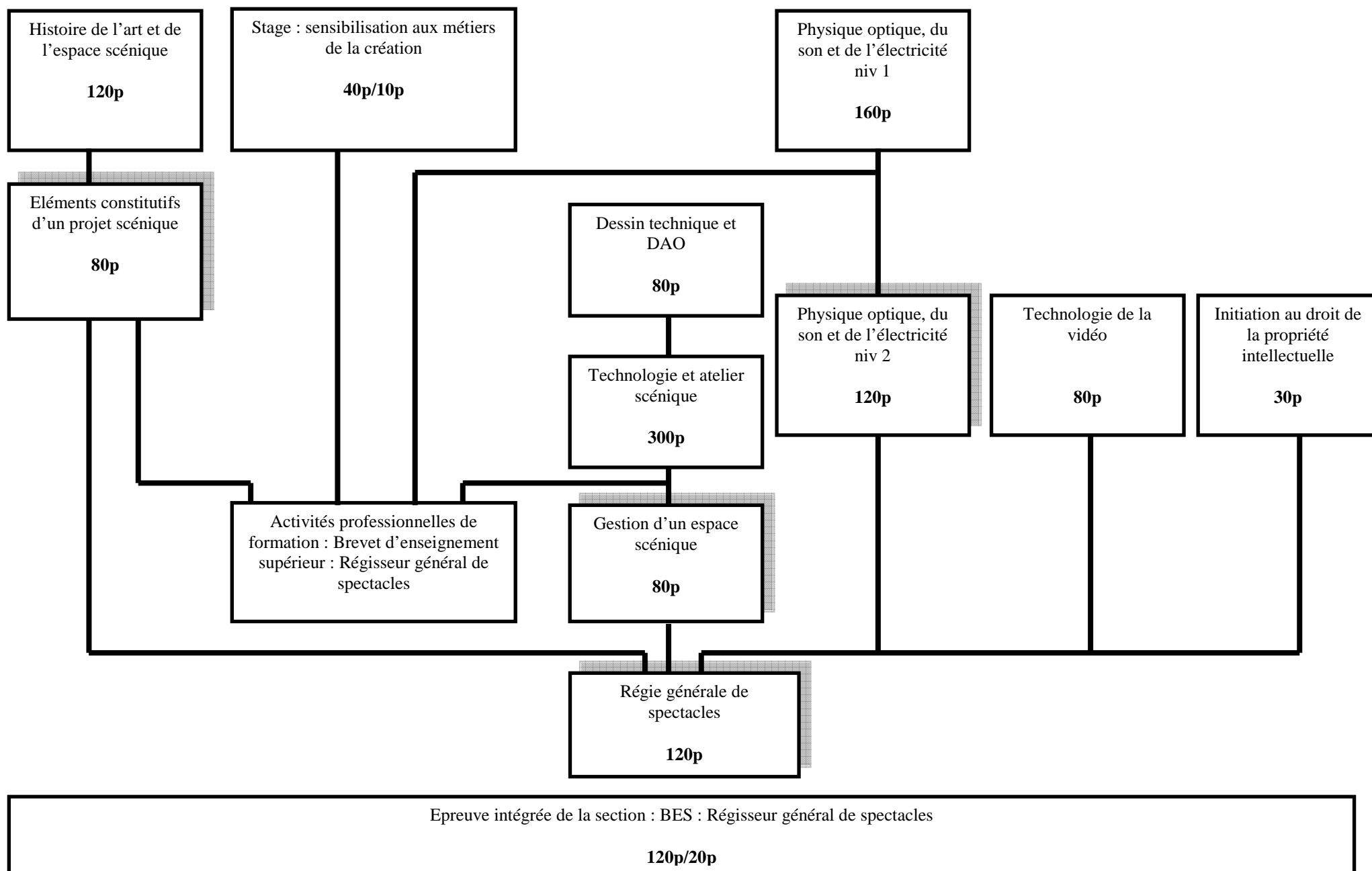
- ◆ de conception et d'organisation logistique et technique d'un spectacle ;
- ◆ de planification et de gestion des tâches relevant de différentes équipes techniques ;
- ◆ de gestion administrative et financière de la régie d'un spectacle.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Nombre d'ECTS</u>
DESSIN TECHNIQUE ET DAO	SCTE	398103U31D1	303		80	7
HISTOIRE DE L'ART ET DE L'ESPACE SCENIQUE	SCAA	050305U38D1	002		120	12
PHYSIQUE OPTIQUE, DU SON ET DE L'ELECTRICITE – NIVEAU 1	SCTE	211003U31D1	206		160	11
TECHNOLOGIE DE LA VIDEO	SCAA	650402U38D1	602		80	6
TECHNOLOGIE ET ATELIER SCENIQUE	SCAA	650403U38D1	602		300	25
GESTION D'UN ESPACE SCENIQUE	SCAA	650404U38D1	602	X	80	7
ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UN PROJET SCENIQUE	SCAA	650401U38D1	602	X	80	7
PHYSIQUE OPTIQUE, DU SON ET DE L'ELECTRICITE – NIVEAU 2	SCTE	211004U31D1	206	X	120	9
REGIE GENERALE DE SPECTACLES	SCAA	650407U38D1	602	X	120	11
INITIATION AU DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	SCEC	713010U32D1	703		30	2
STAGE : SENSIBILISATION AUX METIERS DE LA CREATION	SCAA	615305U38D1	602		40/10	3
ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : REGISSEUR GENERAL DE SPECTACLES	SCAA	650405U38D1	602		120/20	8
EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : REGISSEUR GENERAL DE SPECTACLES	SCAA	650400U38D1	602		120/20	12

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1450
B) nombre de périodes professeur	1220
C) nombre d'ECTS suivis par l'étudiant	120

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION



#### **4. TITRE DELIVRE À L'ISSUE DE LA SECTION**

Brevet d'enseignement supérieur de Régisseur général de spectacles de l'enseignement supérieur des arts appliqués de promotion sociale et de type court.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**



**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**REGISSEUR GENERAL DE SPECTACLES**

**Enseignement supérieur des arts appliqués de type court**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 28/04/2011

## REGISSEUR GENERAL DE SPECTACLES

### CHAMP D'ACTIVITE

Le « régisseur général de spectacles » est une personne capable de mettre en place et de superviser, dans le respect du projet artistique, l'organisation logistique et technique de spectacles vivants, de tournages et d'événements tels que représentations théâtrales, spectacles musicaux, arts du cirque, émissions télévisées, manifestations culturelles, etc.

Personne de communication, il coordonne les activités des différentes équipes techniques chargées de la construction et de la mise en place des éléments d'une scénographie tels que notamment les éclairages, le son, les mouvements scéniques, les décors, les accessoires, les costumes, les masques, les images, les marionnettes, etc.

Il est également chargé de la gestion administrative et financière de la partie technique de la création, de la tournée et/ou de l'accueil d'un événement culturel.

Tant au niveau des espaces de représentation que des espaces de présentation, dans le domaine public ou privé, le « régisseur général de spectacles » veille à la bonne exécution des intentions artistiques en mettant en œuvre les techniques adéquates, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

Fort de sa formation culturelle, il dialogue avec les différents intervenants et concepteurs artistiques afin de s'imprégner des sensibilités de chacun et de l'esprit du spectacle, du tournage ou de l'événement.

Il propose des solutions techniques et logistiques en tenant compte des différents paramètres tels que les lieux, les délais, les impératifs budgétaires, les déplacements, ... .

Toujours soucieux d'offrir les solutions les mieux adaptées aux intentions artistiques, il actualise en permanence ses compétences en matière culturelle, technique et technologique.

Selon la structure qui l'emploie, il peut être amené à assumer seul la prise en charge d'une régie générale et à jouer un rôle pluridisciplinaire.

### TACHES

*Dans le cadre de spectacles vivants, de tournages et d'événements tels que représentations théâtrales, spectacles musicaux, arts du cirque, émissions télévisées, manifestations culturelles, etc., dans le respect du projet artistique,*

*en collaboration avec les intervenants et les concepteurs artistiques,*

*dans le respect du bien-être au travail, de l'environnement et de la législation,*

- ◆ définir les conditions de réalisation du projet artistique en fonction des différents paramètres (lieu, temps, budget) ;
- ◆ élaborer les différents schémas, plans, fiches techniques nécessaires à la gestion technique et logistique ;

- ◆ planifier les séquences de travail ;
- ◆ coordonner l'activité des équipes de construction et, au besoin, recruter du personnel spécialisé ;
- ◆ coordonner l'acheminement et le montage du matériel sur le lieu de l'événement culturel ;
- ◆ adapter les décors, les accessoires, les images, l'éclairage, le son, ..., en fonction des contraintes et des possibilités du lieu ;
- ◆ assurer le bon déroulement de l'événement culturel au niveau :
  - ◆ de la technique,
  - ◆ du personnel,
  - ◆ du public,
  - ◆ de la sécurité,
  - ◆ de la gestion temporelle ;
- ◆ effectuer le suivi administratif et financier de la partie technique de la création, de la tournée et/ou de l'accueil de l'événement culturel ;
- ◆ communiquer sur l'état d'avancement du projet avec les différents intervenants et concepteurs artistiques.

## DEBOUCHES

- ◆ domaine du spectacle (compagnies de théâtre, de ballet, cirques, ...),
- ◆ domaine audio-visuel (télévision, médias, ...),
- ◆ institutions culturelles (théâtres, centres culturels, associations socioculturelles, ...),
- ◆ lieux d'exposition (musées, galeries, ...),
- ◆ comme indépendant.

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épïcène